

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT
~~~~~

Délibération n° 2026-12 du Comité syndical du vendredi 13 février 2026

CONVENTION D'ARCHIVAGE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE L'HERAULT

L'an deux mil vingt-six le vendredi 13 février à 10 heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id – 1, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 02 février 2026.

|                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                            | Jean-François SOTO, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER, Bernard COSTE représenté par Marc CARAYON, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO représentée par Stéphane SIMON, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Martine BONNET, Nicole MORERE, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO représenté par Patrick JAURES, Claire VAN DER HORST. |
| Absents ou excusés :                                                         | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Olivier BRUN, Jean-Claude CROS, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POJJOL, Claude REVEL, Jacques RIGAUD, Valérie ROUVEIROL.                                                                                                                                                                                               |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents : 16 ; Procuration : 1 ; Exprimés : 17 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5212-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes et à leurs compétences en matière de gestion administrative ;

**Considérant** que les archives du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault remontent à l'association de préfiguration du Pays Cœur d'Hérault au début des années 2000, intégrant les archives de l'ancienne Maison des Entreprises, avec plusieurs déménagements et une transformation en syndicat mixte en 2010, entraînant une accumulation de documents nécessitant un classement conforme à la réglementation ;

**Considérant** l'avis favorable des membres du Bureau syndical réuni le 30 janvier 2026.

**Présentation :**

Une sollicitation d'un accompagnement est nécessaire.

Cette intervention permettra d'assurer plusieurs objectifs :

- la conformité légale des archives,
- un gain de place conséquent dans des locaux où le SYDEL est à l'étroit,
- une gestion efficiente de l'information,
- des recherches de documents facilitées,
- et une plus grande visibilité sur la communication des archives ;

Les prestations incluses dans l'intervention de la Mission Archives du CDG 34, service de proximité bénéficiant de l'assistance logistique et financière du Conseil départemental de l'Hérault, permettent d'assurer :

- le classement, le tri et l'élimination des documents selon la réglementation en vigueur
- le reconditionnement de l'ensemble des archives
- la rédaction d'un instrument de recherche complet facilitant les recherches
- ; la sensibilisation des services aux enjeux de l'archivage et aux bonnes pratiques ;

Dans ce cadre, la mission archives du CDG34 a réalisé un diagnostic d'intervention le 10 octobre 2025, constatant un volume total de 83,20 mètres linéaires d'archives contemporaines (postérieures à 1982) conservées au siège et au bâtiment Novel.ID. A la suite de ce diagnostic ils proposent une intervention de 40

jours pour un coût total de 19 550 euros TTC (incluant 350 euros de diagnostic et 19 200 euros pour le traitement à 480 euros par jour).

Afin d'étaler l'investissement de cette prestation, il est proposé de séquencez l'intervention sur deux exercices budgétaires pour répartir le coût, tout en maintenant la continuité des travaux :

- Une première tranche en fin d'année 2026 pour le traitement des archives du siège (42 mètres linéaires, 20 jours d'intervention, 9 600 euros).
- Et une seconde tranche en début d'année 2027 pour le traitement des archives restantes du siège et du bâtiment Novel.ID (41,20 mètres linéaires, 20 jours d'intervention, 9 600 euros).

Afin de contractualiser la mission avec le CDG34, le Pays doit signer une « convention d'archivage des documents postérieurs à 1982 » (document joint en annexe).

#### Le Comité Syndical

#### Après en avoir délibéré

#### DECIDE

#### A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **D'Approuver** la convention d'archivage des documents postérieurs à 1982 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34), pour une durée de 40 jours et un coût total de 19 550 euros TTC, telle que jointe en annexe.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer la convention susmentionnée, ainsi que tout avenant ou document complémentaire nécessaire à sa mise en œuvre, notamment pour le séquençage sur les exercices 2026 et 2027.
- ✓ **De Préciser** que le montant de la première tranche est inscrit au budget 2026 et que les ajustements éventuels feront l'objet d'avenants conformément à l'article 3 de la convention ;
- ✓ **De Mandater** le Président pour engager les dépenses correspondantes, imputées au budget du SYDEL, avec une première tranche de 9 600 euros en 2026 et une seconde tranche de 9 600 euros en 2027, le diagnostic de 350 euros étant inclus dans le total.

Saint André de Sangonis, le 19 février 2026

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 19 février 2026

Publiée le 19 février 2026

Transmise le 19 février 2026

Le Président du Syndicat



Jean-François SOTO